

en les désinfectant, certains catarrhes de la vessie avec urines muco-purulentes subissant dans cet organe une sorte de fermentation ammoniacale.

Le permanganate de potasse, qui a l'inconvénient, assez sérieux en chirurgie, de fournir des solutions colorées maculant le linge, n'a reçu, bien entendu, que des applications antiseptiques locales; encore sont-elles très-limitées.

ARTICLE IV. — SELS DÉSINFECTANTS

Ces substances n'exercent leur action que sur des matières organiques, séparées de la vie et en voie de fermentation putride; leur emploi concerne donc exclusivement l'hygiène, et si j'en parle ici c'est que, dans le traitement des maladies infecto-contagieuses, il est d'un intérêt de bien-être et de prophylaxie de désodoriser les excréments, et ces désinfectants atteignent parfaitement le but. Ils intéressent donc plutôt l'hygiène que la thérapeutique.

Les sels de fer, de zinc, de plomb, d'alumine; les borates alcalins remplissent très-bien cet office. Je citerai dans cette série: 1° le *sulfate de fer* ou vitriol vert⁽¹⁾, qui désinfecte les matières organiques en absorbant l'acide sulfhydrique, en condensant l'ammoniaque à l'état de sulfate et en formant avec ces matières des composés imputrescibles. C'est le désinfectant le plus efficace des cales des navires, des latrines mal tenues, des tuyaux d'évier, etc.; 2° le *pyrolignite de fer*, mélange d'acétates de protoxyde et de sesquioxyde de fer; 3° les *sels de zinc* (chlorure⁽²⁾, sulfate); 4° l'*azotate de plomb*, qui constitue la base du *désinfec-*

ne prescrit que 50 centigr. par 100 gram. Demarquay employait aussi la poudre de permanganate de potasse associée au carbonate de chaux et à l'amidon, dans la proportion de une partie de chaque substance, pour saupoudrer la surface extérieure de la charpie appliquée, avec interposition d'un linge glycériné sur les plaies à suppuration fétide.

(1) 894. Une solution de 500 gram. de *sulfate de protoxyde de fer* pour 10 litres d'eau est très-utile pour désinfecter les latrines et les bassins; on rend cette action plus sûre en y ajoutant 1 gram. d'acide phénique pur.

(2) 895. Le *chlorure de zinc* est employé pour l'embaumement, sous forme d'une solution offrant une densité de 1,33. La *solution de Burnett*, employée dans la marine autrichienne, contient 1 partie de chlorure de zinc et 2 d'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique.

tant Ledoyen⁽¹⁾; 5° le sulfate de cuivre⁽²⁾; tous ces sels agissent de la même façon sur les matières organiques putréfiées: ils fixent leur acide sulfhydrique, en formant des sulfures insolubles, sans odeur; plus l'équivalent de ces métaux est élevé plus il faut des sels dont ils sont la base pour neutraliser un poids déterminé de soufre; c'est dire que les sels de fer l'emportent de beaucoup sur les autres pour cet office et que ceux de plomb, à raison de l'équivalent élevé de ce métal (1233,50), occupent, dans l'ordre de valeur, le dernier échelon des sels désinfectants; 6° l'*hypochlorite d'alumine*, préparé par double décomposition, en traitant l'hypochlorite de chaux par le sulfate d'alumine, et qui a été considéré par Orioli comme un désinfectant énergique; 7° le *borate de soude*, dont les propriétés antiseptiques, signalées par Dumas, ont été étudiées par F. Papillon et Rabuteau, qui rattachent à cette propriété antiseptique l'action des solutions boratées contre le muguet, et qui, ayant constaté qu'une urine mélangée de borax au 100° est incorruptible, ont conseillé de l'employer en injections dans le catarrhe vésical avec putrescence des urines. (Rabuteau, *op. cit.*, p. 1040.)

Je n'insiste pas davantage sur ce groupe, qui n'a pas de rapports avec le traitement des maladies, mais qui joue, au point de vue de la préservation, un rôle tel que je ne pouvais, dans un ouvrage pratique, omettre d'en signaler les applications. Il est évident d'ailleurs que, dans des limites de choix et de doses qui sont déterminées par l'action locale irritante et par l'action toxique, les sels métalliques qui arrêtent la putréfaction sont applicables aux cas où une partie sphacélée doit être momifiée, embaumée en quelque sorte, jusqu'au moment où la vie s'en débarrassera par une élimination; à ce titre, les services rendus par ces antiseptiques locaux sont très-réels.

ARTICLE V. — ESSENCES, BAUMES, CAMPHRE

§ 1. — Essences et baumes

I. Les huiles essentielles constituent un groupe très-complexe

(1) 896. Le *désinfectant Ledoyen* se prépare en dissolvant 10 kilogr. d'azotate de plomb cristallisé dans 100 litres d'eau. Cette solution marque 12°. Ce liquide ne revient qu'à 10 centimes le litre.

(2) 897. Le *désinfectant Larnaudès* ne paraît être qu'un mélange de sulfate de zinc et de sulfate de cuivre en solution.

de médicaments, différant sans doute au point de vue de leurs propriétés autant qu'ils diffèrent entre eux par l'origine et par la composition, mais que réunissent cependant certaines applications thérapeutiques. J'ai signalé déjà leur action antispasmodique (voy. t. I, p. 200); j'ai à insister ici sur les propriétés antiseptiques qu'une expérience séculaire leur concède. Ces propriétés dérivent d'un fait commun à toutes les essences, je veux parler de leur toxicité pour les organismes inférieurs, végétaux ou animaux. Elle permet de supposer que leur action désodorante n'est pas due seulement à une superposition ou à une combinaison d'odeurs, mais bien à un arrêt dans l'acte de fermentation d'où procèdent les effluves odorants. On ne les emploie pas à l'intérieur dans un but antiseptique parce que la quantité qui pourrait en être absorbée impunément est minime et hors de proportion avec le résultat recherché, mais on peut s'en servir pour atténuer certaines sécrétions fétides, telles que celle de l'ozène, et aussi pour désodoriser quelques médicaments.

Nous ne savons pas encore ce que sont les odeurs. Sont-ce des émanations matérielles du corps odorant, des ondulations, d'une nature spéciale, de l'éther? Sont-elles dues pour les matières organiques, le musc, le castoréum, par exemple, à une sorte de fermentation? On l'ignore, mais la posologie profite de cette action. C'est ainsi que le sirop d'orgeat neutralise l'odeur du musc [236], que l'essence d'amandes amères ⁽¹⁾ et celle de l'eucalyptus désinfectent l'huile de foie de morue ⁽²⁾, que le café exerce sur ce médicament une certaine action qu'il faut rapprocher de la propriété désinfectante très-remarquable que possèdent les vapeurs de café torréfié répandues dans l'air ⁽³⁾.

Les baumes des Légumineuses (baume de Tolu, baume du Pérou, etc.), des Styracinéés (storax), des Balsamifluées (liquidambar, styrax), les térébenthines des Conifères et des Téré-

⁽¹⁾ 898. Jeannel a signalé la propriété qu'a l'essence d'amandes amères de désodoriser l'huile de foie de morue. Il conseille d'employer 50 centigr. d'essence pour 100 gram. d'huile, soit 5 centigr. par cuillerée à bouche. On comprend que les tuberculeux, qui ont souvent une toux laborieuse et de l'insomnie, peuvent obtenir de cette huile un triple avantage.

⁽²⁾ 899. Duquesnel a proposé d'ajouter 1 gram. d'essence d'eucalyptus à 100 gram. d'huile de morue blonde.

⁽³⁾ 900. Carlo Pavese a conseillé de traiter 400 gram. d'huile de foie de morue à chaud (50°) par 20 gram. de café torréfié et moulu, et 10 gram. de noir animal purifié, de prolonger le contact pendant deux ou trois jours et de filtrer. Cette huile n'offre que l'odeur du café et elle conserve ses propriétés.

binthacées; l'encens ou oliban, la myrrhe, de la famille des Burséracées, etc., sont des substances qui ont la propriété d'arrêter la fermentation putride, de conserver les substances organiques mortes, de les embaumer, mais qui n'ont que des applications antiseptiques locales.

§ 2. — Camphre

Le camphre exerce, comme les essences (et ce n'est, par le fait, qu'une essence concrète), une action très-délétère sur les organismes inférieurs; l'usage qu'on en fait pour préserver les étoffes de laine contre les agressions de la teigne (*Tinea tapet-zella*) et les collections entomologiques contre les attaques de l'anhrène destructeur (*Anthrena musceorum*) repose sur cette propriété. On sait avec quelle foi les médecins des derniers siècles comptaient sur les propriétés antiseptiques du camphre, qu'ils employaient contre la gangrène et contre les maladies dans lesquelles ils constataient les caractères de la putridité. Murray dit à ce propos: « *In summo adeo putredinis gradu, scilicet gangrena, tam sicca quam humida, potens est auxilium.* » (Murray, *Apparatus medicaminum tam simplicium quam preparatorum et compositorum consideratus*; Ticini, M DCC LXXXVIII, vol. quart., etc., p. 346.) Il conseillait, d'après Collin, Pouteau, de l'employer, localement et à l'intérieur, dans les maladies gangréneuses.

Boërhaave y avait recours dans les varioles *putrides*, et il n'était pas loin de lui accorder la propriété de neutraliser le virus variolique; Rosenstein, Hoffmann, mais surtout Haller, ont insisté sur la haute utilité du camphre dans la variole grave; Huxham l'employait avec avantage « *in febribus lentis nervosis.* » On y a eu recours également dans la peste, le typhus, les rougeoles et les scarlatines malignes, etc. L'École italienne souscrit aux éloges prodigués à cette substance; mais, comme toujours, elle fait dériver ses effets d'une prétendue action antiphlogistique et nie ses propriétés antiseptiques. Qu'a à faire en réalité l'inflammation dans des maladies gangréneuses et septiques? Je crois, pour mon compte, à l'action antizymotique du camphre; mais elle ne peut s'exercer qu'à doses massives, comme celles qu'on applique localement, et les doses de 50 centigr. à 1 gram., auxquelles on l'administre à l'intérieur, sont certainement insuffisantes à produire sur la masse du sang une action antiseptique. Le camphre est sans doute avantageux dans les cas que je viens de spécifier, mais il faut rapporter son utilité à la puissance qu'il

a de combattre les troubles nerveux de l'ataxie, qui sont constants dans les maladies à malignité ; c'est surtout un régulateur des forces, un *anti-ataxique*, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage.

ARTICLE VI. — THYMOL, PHÉNOL ET PHÉNATES

§ 1. — Thymol

Le thymol ou *acide thymique*, qui a des analogies chimiques très-grandes avec le phénol, possède aussi des propriétés anti-putrides. Cet acide, retiré de l'essence du thym (*Thymus vulgaris*), dans laquelle il est uni à un carbure d'hydrogène, le *thymène*, a été introduit dans la thérapeutique par Paquet (de Lille). Comme le phénol, le thymol a, quand il est pur, une action caustique ; étendu et mis en contact avec des plaies suppurantes à odeur fétide, il les désinfecte et semble leur imprimer une tendance vers la cicatrisation. Ses usages sont ceux de l'acide phénique, sur lequel il a l'avantage de n'avoir qu'une odeur très-supportable. Paquet a employé avec succès les inhalations d'acide thymique dans deux cas de gangrène pulmonaire ⁽¹⁾, et il a expliqué ses bons effets par une action désinfectante et une action substitutive locale. Giraldès, qui a essayé comparativement le thymol et le phénol dans le traitement des plaies suppurantes, attribue la supériorité au premier ⁽²⁾. Le thymol peut s'employer à l'intérieur dans les cas de septicémie ⁽³⁾, mais l'acide phénique empêchera sans doute que son usage s'étende.

⁽¹⁾ 901. Ces inhalations de *thymol* se font en plaçant dans une fiole, dont le bouchon est traversé par deux tubes, l'un droit, destiné à l'introduction de l'air, l'autre coudé destiné à être placé dans la bouche, une dizaine de gouttes d'acide thymique pur. On fait ces inhalations huit à dix fois par jour et pendant cinq minutes chaque fois, en se reposant au bout de trois à quatre bouffées, pour éviter l'irritation de la gorge. Il faut avoir soin de n'employer que de l'acide thymique très-pur.

⁽²⁾ 902. La solution conseillée par Giraldès contient 2 à 4 gram. de thymol, 100 gram. d'alcool et 900 gram. d'eau. L'action modificatrice et antiseptique de l'alcool s'ajoute évidemment ici à celle de l'acide thymique.

⁽³⁾ 903. Bouilhon, qui a étudié avec soin la posologie de l'*acide thymique*, conseille de l'émulsionner dans un looch ou de l'étendre dans une potion

§ 2. — Phénol et phénates

Le phénol ou acide phénique, avec ses dérivés, domine aujourd'hui la thérapeutique des antiseptiques, et il mesure par l'étendue de ses applications l'étendue du domaine assigné actuellement aux fermentations en pathogénie. Il y aura sans doute à émonder dans cette profusion des indications de l'acide phénique qui a donné son nom à une médication, la médication phéniquée, qui a son journal à lui, et qui, stimulé par une émulation suspecte, aspire à la domination empirique que le camphre exerce si fructueusement.

Les usages de l'acide phénique et des phénates sont locaux ou généraux.

Je citerai parmi les premiers son emploi pour le traitement des ulcères fétides (Turner), des plaies gangréneuses (Ransome), des suppurations putrides, de la pourriture d'hôpital, etc. Est-il inopportun de rappeler l'action parasiticide énergique qui, je ne cesserai de le répéter, dans l'acide phénique comme dans tous les agents de la médication que nous étudions ici, est liée d'une manière si indissoluble et si remarquable à l'action antiseptique ?

Le pansement antiseptique de Lister (de Glasgow), basé sur l'emploi du phénol, a pour but de prévenir la septicité traumatique et opératoire en détruisant les germes contenus dans l'atmosphère et déposés à la surface des plaies ⁽¹⁾. Lucas-Championnière s'est constitué, chez nous, le propagateur de cette méthode,

alcoolisée. On en donne de 2 à 4 gouttes. On peut aussi le prescrire en pilules. Bouilhon propose la formule suivante :

℞ Acide thymique.....	20 centigram.
Savon médicinal.....	40 —
Excipient.....	q. s.

On divise en 20 pilules.

⁽¹⁾ 904. Le *pansement antiseptique de Lister* consiste à recouvrir les plaies d'un taffetas imprégné de dextrine, d'empois et d'acide phénique ; il sert à prévenir le dépôt des germes et à garantir les plaies contre l'action directe de l'acide phénique. Une gaze *phéniquée* enveloppe les pièces de pansement imprégnées d'une solution d'acide phénique. Les solutions employées par Lister sont à deux degrés : la solution forte (1 gram. d'acide phénique cristallisé pour 20 gram. d'eau) et la solution faible (1 gram. pour 40 gram.). Pendant les opérations et les pansements, on ne se sert que d'instruments lavés à la solution forte ; les mains de l'opérateur ont été trempées dans cette même solution, qu'un néphogène pulvérise pour maintenir la plaie dans une atmosphère antiseptique.

à laquelle on ne saurait reprocher son caractère minutieux, si elle atteignait son double but de préservation de la suppuration et de la septicémie; mais le premier de ces avantages est plus que douteux. Quant aux reproches adressés à l'acide phénique d'irriter violemment les plaies et, absorbé par elles, d'aller produire le *carbolicisme*, c'est-à-dire une intoxication qui n'est pas sans dangers, il faut reconnaître que le contact de cet acide, dans la méthode de Lister, n'étant que médiat, il n'y a guère lieu de se laisser arrêter par de pareilles craintes⁽¹⁾.

A l'intérieur, l'acide phénique a été conseillé dans les maladies réputées zymotiques: typhus, fièvre typhoïde, septicémie, et dans celles qui revêtent accidentellement le caractère de la putridité. C'est ainsi que Audhoui a fait ressortir les avantages que l'on en retire dans la variole confluente. (*Bullet. de therap.*, t. LXX, 1878, p. 513.) Il y a, sans doute, à soumettre à l'épreuve d'une critique sévère les résultats antiseptiques attribués au phénol administré à l'intérieur dans les maladies zymotiques; mais, en désinfectant des produits de sécrétion, en neutralisant les déjections des malades et en purifiant l'atmosphère qui les entoure, ce précieux médicament rend déjà des services incontestables.

Soulez a préconisé, récemment, le *camphre phéniqué*⁽²⁾ comme moyen de pansement antiseptique.

⁽¹⁾ 905. L'acide phénique cristallisé s'emploie à l'intérieur et à l'extérieur:

1° A l'intérieur, sous forme de *solution*, à la dose de 25 centigr. à 1 gram.; de *sirop*, contenant 4 gram. pour 1,000 de sucre, soit 10 centigr. par cuillerée à bouche.

2° A l'extérieur, en *injections hypodermiques* (solution de Jessier au 30°), on injecte 1 gram.; — en *lavement* (solution phéniquée au 100°, 25 gram. à 100 gram. dans l'eau d'un lavement); — en *inhalations*, 5 à 10 gouttes d'une solution d'acide phénique alcoolisé au 10°, versées dans une tasse d'eau bouillante; — en *injections* (1 gram. d'acide phénique cristallisé, alcool à 90°, 10 gouttes; eau, 100 gram.); — en *lotions*, sous forme d'eau phéniquée (acide phénique cristallisé, 1 gram.; eau, 500 à 1,000 gram.); — en *pommade* (pommade de Whitehead: acide phénique, 4 gram.; spermaceti, 60 gram.).

⁽²⁾ 906. Le *camphre phéniqué*, préparé par l'action de 1 partie de poudre de camphre sur 2 parties et demie d'acide phénique, est un liquide jaune pâle, à odeur de camphre faible, n'ayant plus l'odeur de l'acide phénique. On en fait une pommade au 20°, ou une émulsion avec l'infusion de 100 gram. de feuilles de saponaire dans 1,000 gram. d'eau.

Les phénates de soude⁽¹⁾, d'ammoniaque, et le sulfo-phénate de soude, ont aussi été conseillés pour l'usage tant interne qu'externe. Ce dernier sel a été employé par Brakenridge contre la scarlatine; nous en reparlerons bientôt, quand nous nous occuperons des moyens de neutralisation du virus scarlatineux.

ARTICLE VII. — ANTISEPTIQUES ET DÉSINFECTANTS PYROGÈNES

Je placerai dans ce groupe le coaltar, la créosote et la suie, produits qui ont ce caractère commun d'origine qu'ils proviennent de la distillation sèche de matières organiques et dont les applications thérapeutiques se rapprochent beaucoup.

§ 1. — Coaltar

Le *coaltar* ou goudron de houille, introduit dans la thérapeutique en 1859 par Corne et Demeaux, a été largement expérimenté, dès son apparition, et les essais de Velpeau, Bouley, Chevreul, Legouest, Beau (de Toulon), etc., n'ont pas tardé à fixer l'attention des praticiens sur la valeur de ce produit désinfectant. Il a été employé sous les trois formes: 1° de *plâtre au coaltar*⁽¹⁾, préparation connue aussi sous le nom de *poudre* de Corne et Demeaux; 2° *coaltar alcoolisé* (Legouest), formule dans laquelle les propriétés antiseptiques de l'alcool s'ajoutent à celles du coaltar⁽²⁾; 3° *coaltar saponiné* de Le Boeuf, préparation qui a définitivement remplacé les autres et dont les applications antiseptiques sont journalières⁽³⁾. Beau (de Toulon) et Herpin (de Metz) ont conseillé pour le pansement des plaies un mélange de 1 partie de charbon de Belloc et de 1 partie de coaltar. (Voy. Beau, *du Traitement des plaies en général, et en particulier d'un*

⁽¹⁾ 907. La solution de *phénate de soude* pour l'usage externe est au 100°.

⁽²⁾ 908. Le *plâtre au coaltar* contient: coaltar, 1 à 3 parties; plâtre, 100.

⁽³⁾ 909. La *solution de Legouest* contient 2 gram. de coaltar pour 1 litre d'alcool à 50°. On étend cette solution de 10 litres d'eau.

⁽⁴⁾ 910. Le *coaltar saponiné* se prépare avec 1 partie de coaltar et 24 parties de teinture alcoolique de *saponine* (principe alcaloïde du *quillaja saponaria*). On étend le coaltar saponiné de 4 parties d'eau, et on obtient une émulsion pour lotions et injections désinfectantes.

mode nouveau de pansement antiseptique par le coaltar et le charbon, in *Arch. de méd. nav.*, t. XIX, 1873, p. 5 et suiv.)

§ 2.— Créosote

Le mot de créosote, qu'il vaudrait mieux remplacer par celui de *créasote* (de *κρέας*, chair, *σώζω*, je conserve), indique la plus saillante des propriétés de cette substance, celle de laquelle dérive vraisemblablement son utilité comme antiseptique. C'est un médicament à applications très-diverses et que l'on emploie aux différents titres : d'anesthésique (brûlures, odontalgie), d'agent de substitution locale, d'astringent, d'hémostatique (voy. t. I, p. 348), de moyen de destruction locale des tissus, d'antiseptique. Nous n'avons à l'envisager ici que sous ce dernier rapport.

La créosote a joui, il y a cinquante ans environ, d'une grande vogue; puis elle était tombée dans l'oubli, d'où elle a été tirée récemment par l'attention donnée à la médication antiseptique, dont elle constitue un des moyens les plus utiles.

On y a eu recours dans les maladies septiques et gangréneuses : la gangrène du poumon, le noma, les cancers ulcérés, les fièvres graves, notamment la fièvre typhoïde. Je m'arrêterai un instant sur cette dernière application de la créosote. Pécholier (de Montpellier) a fait en 1868, à l'aide de cet agent antiseptique et du phénol, des essais qui l'ont conduit à cette conclusion que le traitement antiseptique de cette pyrexie permet de lutter avec succès contre la cause miasmatique, inconnue dans sa nature, qui produit la fièvre typhoïde. Il rattachait cette utilité de la créosote à une neutralisation de la zymase typhoïque. Pour lui, la créosote est un médicament d'*indication causale* et dont l'emploi n'exclut en rien celui que commandent les altérations humorales, les troubles nerveux et les lésions de tissus que ce germe morbide a provoqués. (Pécholier, *Sur les indications du traitement de la fièvre typhoïde par la créosote ou l'acide phénique*; Montpellier 1874.) Devancé dans cette voie par Morache, Gaube, Pécholier y a persisté; mais je crois savoir qu'il n'accorde plus aujourd'hui à la créosote qu'un rôle utile, mais très-accessoire, dans le traitement de la fièvre typhoïde⁽¹⁾.

(1) 911. Pécholier conseille la potion suivante :

℞ Créosote.....	3 à 5 gouttes
Essence de citron.....	3 —
Potion gommeuse.....	120 gram.

En même temps, il prescrit des lavements avec 3 à 5 gouttes de créosote et cette dernière substance est évaporée dans la chambre du malade.

Je crois très-juste l'induction sur laquelle il a fondé ses expériences, mais je crois encore que la créosote ne peut pénétrer dans la circulation qu'en trop petites quantités pour y exercer son action antizymotique; à mon avis, son rôle dans la fièvre typhoïde se borne à désinfecter le foyer intestinal. Pécholier conseille indistinctement la créosote ou le phénol.

§ 3.— Suie

La suie de nos cheminées a une composition complexe : elle contient de la pyritine, de l'absoline, du charbon, de l'acide acétique, des carbures d'hydrogène, des huiles empyreumatiques (Braconnot). Cette composition indique l'énergie de ses propriétés désinfectantes et son rôle dans le cas où les autres antiseptiques sont employés localement. Il n'est pas sans intérêt non plus de rapprocher son action antiseptique de ses propriétés parasitocides, qui sont très-accusées, comme nous le verrons bientôt.

ARTICLE VIII — ANTISEPTIQUES AMERS

Nous avons dit plus haut que la propriété antiseptique est l'attribut de la plupart des substances amères; mais, comme les médicaments de ce groupe sont des névrosthéniques qui augmentent en quelque sorte la tension, ou, dans un langage plus clinique, la force de résistance du système nerveux, on comprend qu'il est difficile, si ce n'est impossible, de faire la part de chacun de ces deux modes d'action. Ce sont les amers à tannin qui jouissent surtout de la réputation d'antiseptiques, et à leur tête le *quinquina*. Dès les débuts de ce médicament, alors qu'on l'introduisait dans le traitement de la plupart des affections, on constatait cliniquement son utilité dans les maladies dites *putrides*, soit qu'elles eussent constamment ce caractère, ou qu'elles le prissent sous certaines influences personnelles ou extérieures. La médecine actuelle n'a pas infirmé la valeur que celle des siècles passés attribuait à ce précieux médicament, et il continue à être considéré comme un des antiseptiques les plus éprouvés; aussi y a-t-on recours avec avantage dans toutes les fièvres continues graves ayant quelques-uns des caractères que j'ai assignés plus haut à la putridité, dans les varioles compliquées, dans toutes les maladies septiques et même dans un certain nombre de maladies virulentes, telles que la pustule maligne, la diphthérie. L'action antiseptique du quinquina n'est pas seulement générale, on l'utilise encore localement pour modifier les plaies de mauvaise nature, désinfecter les foyers gangréneux, etc., etc. L'accord est si

complet, à ce sujet, qu'il ne me paraît pas nécessaire d'insister.

La *serpentinaire de Virginie* (*) se place à côté du quinquina, au point de vue des propriétés antiseptiques, et il est sans doute regrettable que ce médicament, si usité à ce titre au siècle dernier, soit tombé aujourd'hui dans une sorte de désuétude. On l'employait dans toutes les fièvres dites putrides ou adynamiques, les angines malignes, les varioles noires, etc. L'association de la serpentinaire au quinquina, dans les cas que je viens de spécifier, aurait sans doute une réelle utilité.

ARTICLE IX. — ANTISEPTIQUES ACIDES

Kunckel avait remarqué, dans son laboratoire, que les acides arrêtent les fermentations; c'est cette donnée chimique qui a conduit à employer les boissons acides à titre d'antiseptiques. Les cliniciens ont-ils été amenés à cette pratique par l'expérience? On ne saurait le dire, mais le fait clinique est bien établi. Sydenham faisait, on le sait, dans les fièvres graves et dans les varioles compliquées, un très-grand usage de la limonade sulfurique [370]. C'était surtout à titre de moyen défervescent qu'il l'employait (voy. t. I., p. 745); mais ses propriétés antiseptiques devaient aussi intervenir dans les résultats qu'il en obtenait. Les maladies à cachet septique s'accompagnant très-souvent d'hémorragies passives, on comprend que les fièvres qui ont ce caractère indiquent, à plusieurs titres, l'emploi des acides minéraux (**).

ARTICLE X. — ALCOOL

L'action antiseptique de l'alcool [85 à 93] n'est pas douteuse.

(*) 912. La poudre de racine de *serpentinaire* s'emploie aux doses de 1 à 2 gram.; en décoction, on élève cette dose à 4 gram. Ce médicament se trouve associé au quinquina dans une potion du Formulaire des hôpitaux, contenant: 8 gram. de serpentinaire; 5 gram. d'extrait de quinquina gris; 5 gram. d'alcoolé de quinquina gris; 30 gram. d'acétate d'ammoniaque; 5 gram. d'eau de fleurs d'oranger; 30 gram. de sirop simple, et 110 gram. d'eau bouillante, dans laquelle se fait l'infusion de la serpentinaire. On peut y ajouter 50 centigr. de camphre. (Jeannel, *Formulaire offic. et magistral*, p. 221.)

(**) 913. On peut, dans ce cas, prescrire une limonade minérale au quinquina, ainsi formulée: écorce de quinquina jaune concassée, 20 gram., en décoction dans 900 gram. d'eau; ajoutez acide sulfurique (densité de 1,84 marquant 6° B.), 2 gram.; sucez avec 50 gram. de sirop de quinquina et 50 gram. de sirop d'écorce d'oranges amères.

Son emploi pour la conservation des matières organiques est basé précisément sur cette action. L'alcool tue les organites ou leurs germes et s'oppose, par suite, à l'altération des liquides de l'économie et aux faits de septicémie.

De là l'usage de l'alcool à titre d'antiseptique, dans le pansement des plaies. « L'alcool, dit à ce propos J. Rochard, dans le beau livre qu'il a consacré à l'histoire de la chirurgie contemporaine, avait été employé dans ce but par les chirurgiens de tous les temps. A. Paré, Dionis, Percy, Larrey, en connaissaient les avantages, et le peuple ne les avait jamais perdus de vue. Tous les baumes et les vulnéraires doivent leurs principales propriétés à l'alcool, depuis le baume Chiron (*) jusqu'à la teinture d'arnica [91], que les gens du monde considèrent encore comme une panacée, et à l'eau-de-vie camphrée [134], que les livres de Raspail ont mise à la mode dans certaines classes de la société. Ce fut donc sans surprise que l'Académie des sciences accueillit, en 1859, un mémoire dans lequel Batailhé et Guillet rendaient compte de leurs expériences sur l'emploi en chirurgie de l'alcool et des composés alcooliques. Lestoquoy (d'Arras) en 1848, et le professeur Dolbeau en 1859, y avaient eu recours avant eux, mais sans y attacher une grande importance, et le mémoire de Batailhé et Guillet avait lui-même passé à peu près inaperçu, lorsque, en 1863, Nélaton adopta ce mode de pansement à l'hôpital des Cliniques; les résultats en furent très-satisfaisants.... Ils furent portés à la connaissance du public par deux internes de ce service, Chedevergue et de Gauléjac... A la suite de ces publications l'usage de l'alcool se répandit encore plus rapidement que celui des poudres désinfectantes. » (J. Rochard, *Histoire de la chirurgie française au XIX^e siècle*; Paris, 1875, p. 649.)

Les essais de Marc Sée, communiqués à la *Société de chirurgie* en décembre 1866, n'ont pas eu un moins bon résultat; et tout récemment un médecin belge, Borlée, a fait ressortir les bons effets du traitement alcoolique des plaies et lui a attribué la supériorité sur la méthode antiseptique de Lister dont nous avons parlé plus haut. (*Bullet. de l'Académie de méd. de Belgique*, 1876.)

En 1871 Thomas Cooke a démontré aussi les avantages de ce pansement à l'alcool, dans le cas de blessures ou de plaies atoniques, et d'après des faits observés par lui dans le service de

(*) 914. Le baume Chiron ou de Lausanne contient de l'huile d'olive, de la térébenthine, de la cire jaune, de l'orcanette, du baume du Pérou et du camphre.